



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MARDI 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-HUIT JUIN** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 22 juin 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, M. PASTOUREAU
Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL,
M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD,
Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES,
M. VOTION, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN,
M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PHILIP, Mme DELMAS,
M. DUCASSE, M. MAISONNAVE,

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme GRONDONA à Mme COUSIN
M. AMBROISE à M. PASTOUREAU
Mme PLANTIER à M. BERNARD
Mme PETAS à M. DUCASSE
M. MURET à Mme DELMAS
Mme MONTEIL MACARD à Mme PHILIP

Absents :

M. DEISS
Mme PAMIES

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BERILLON

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Rapporteur : Mme JECKEL

DEL2022-06-298

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH
ET L'ASSOCIATION COLLECTIF KOMONÒ
2022-2025**

*Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la convention de partenariat ci-jointe,*

Mes chers collègues,

Considérant que La commune de la Teste de Buch a pour objectif de mettre en place une politique culturelle autour de toutes les formes d'expressions artistiques et culturelles, elle souhaite favoriser la rencontre du public avec le monde du spectacle vivant.

Considérant que l'Association « Collectif KoMoNò » dont l'activité est l'enseignement des arts du cirque et la création artistique participe à la promotion de la Ville de la Teste de Buch et à son animation.

Considérant que La Ville de La Teste de Buch, dans la cadre de sa politique culturelle, souhaite renouveler par une convention de partenariat l'ensemble des interventions et relations existantes avec l'Association « Collectif KoMoNò ». Cette convention définit les obligations réciproques de chacune des parties pour la période 2022-2025 et permet de valider les relations de partenariat et plus particulièrement la participation de l'association aux animations culturelles et éducatives.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues, après avis de la Commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 21 juin 2022 de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'Association « Collectif KoMoNò ».
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat pour la période 2022-2025 jointe à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pascal BÉRILLON



Secrétaire de séance

Patrick DAVET



Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220628-DEL2022_06_298-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

Affichage : 01/07/2022

Le Maire de LA TESTE DE BUCH
Patrick DAVET